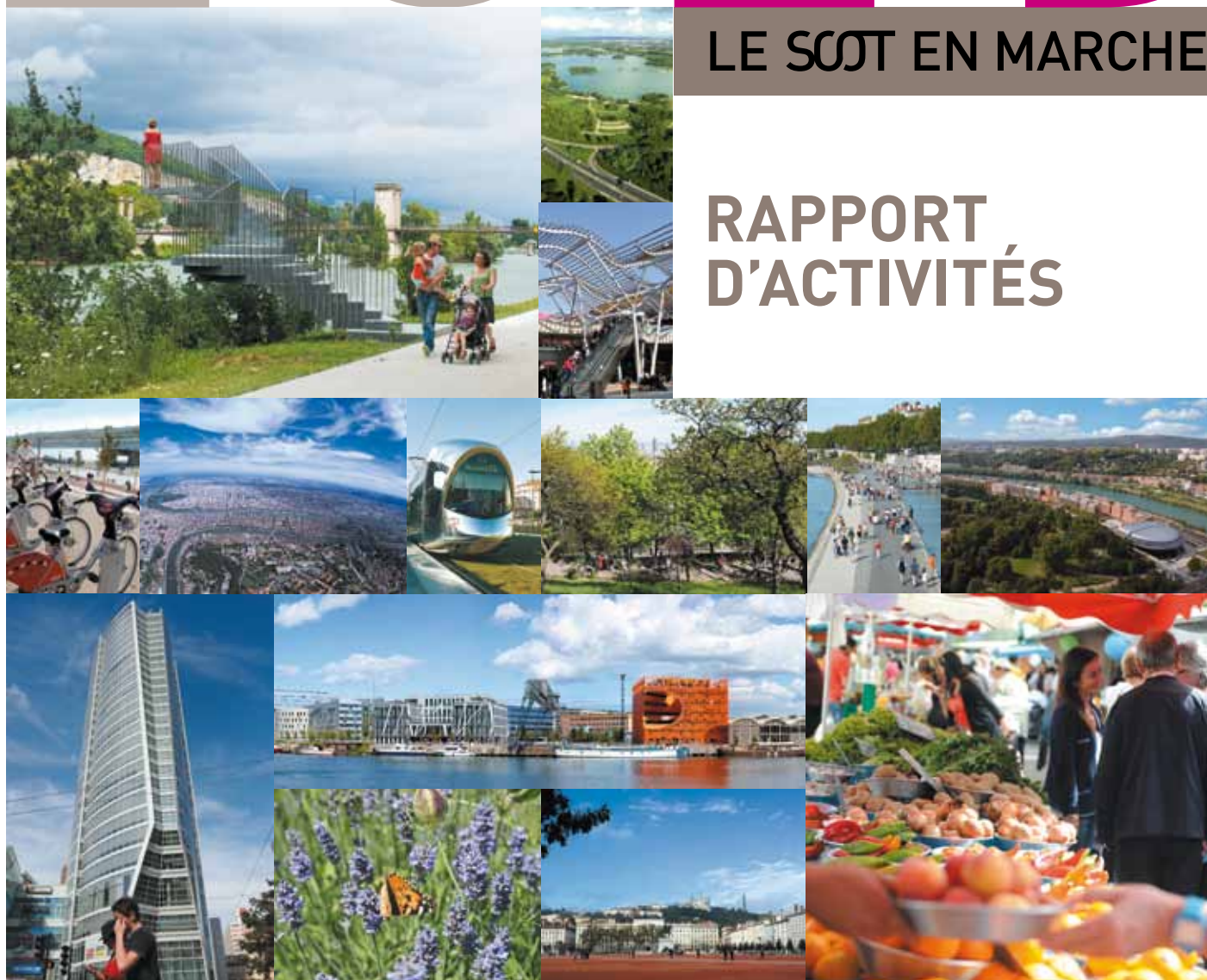


2013

LE SCOT EN MARCHE

RAPPORT
D'ACTIVITÉS





LE CONSEIL SYNDICAL DU SEPAL

LE SEPAL

Créé en 1985 et refondé en 2002, le Sepal, Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise, a reçu des différentes collectivités qui le composent la compétence pour élaborer le Scot. Il assure aujourd'hui le suivi de sa mise en œuvre, en lien étroit avec les collectivités membres et les territoires partenaires.



REPÈRES 2013

Bilan budgétaire: 1188 299 € (soit une baisse des dépenses de 6,3% par rapport à l'année 2012), répartis de la manière suivante :

- 1 066 353 € en section de fonctionnement (-9,7% par rapport à 2012),
- 1 219 45 € en section d'investissement (+40% par rapport à 2012).

L'implication des élus et de l'équipe technique du Sepal s'est traduite par l'organisation de :

- 8 bureaux avec une présence active d'élus,
- 3 Conseils Syndicaux.

L'effectif du Sepal a accueilli au 1^{er} janvier 2013 un cinquième agent (Laurine COLIN, nouvelle chargée de mission) permettant d'anticiper au mieux l'évolution attendue de l'effectif du Sepal en 2014.

Le Sepal a passé un marché de prestations intellectuelles, visant à recruter un bureau d'études spécialisé pour accompagner le Sepal dans la modification du Scot de l'Agglomération Lyonnaise, sur le volet environnemental. Le bureau d'études ADAGE Environnement a été retenu.

Le Sepal a passé un marché de prestations intellectuelles avec le bureau d'étude AID Observatoire pour se doter d'une expertise dans l'élaboration du Livre Blanc du Commerce de l'agglomération lyonnaise.

Le Sepal reste accompagné par le cabinet d'avocat Soler Couteaux/Llorens pour veiller à la bonne mise en forme de la procédure de modification du Scot.



2013 : UNE COOPÉRATION MÉTROPOLITAINE ACCRUE

Si l'année 2013 a permis au Sepal d'approfondir les chantiers de la mise en œuvre du Scot, organisés autour de 4 axes désormais connus (évaluer pour mieux agir, partager et relayer le projet, investir les territoires à forts enjeux, renforcer la coopération métropolitaine), cette année a été riche d'actions à l'échelle métropolitaine : participation active du Sepal aux travaux du Pôle Métropolitain et de l'inter-Scot et approfondissement du travail partenarial sur l'espace d'interface autour de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry notamment.

Les évolutions législatives issues des lois Grenelle nécessiteront d'engager une procédure de modification du Scot en 2014. L'année 2013 a permis d'anticiper ce travail, notamment à travers un investissement important des élus dans la rédaction d'un Livre Blanc du Commerce, préalable à l'élaboration d'un futur Document d'Aménagement Commercial (DAC).

Autant de chantiers qui concrétisent les orientations inscrites dans le Scot et portées par le Sepal, au service d'un développement durable et cohérent de l'agglomération lyonnaise, et sur lesquels ce rapport apporte des précisions.

Dernier rapport d'activités de la mandature, je profite de ce moment pour remercier l'ensemble des élus du Sepal qui ont œuvré à l'élaboration, l'approbation et aujourd'hui la mise en œuvre du Scot de l'agglomération lyonnaise.

Bonne lecture !

Jean-Pierre Flaconnèche

Premier vice-président du Sepal



ÉVALUER POUR MIEUX AGIR

Anticiper les modifications du Scot au regard du Grenelle de l'Environnement

Au-delà d'établir un premier bilan de la mise en œuvre du Scot par la mise à jour d'une vingtaine d'indicateurs de suivi, l'année 2013 a permis de lancer le travail technique sur la modification du document pour intégrer dans le Scot les nouvelles exigences de la loi Engagement National pour l'Environnement, avant la fin de l'année 2015. Sur ce point, l'élaboration concertée d'un Livre Blanc du Commerce de l'agglomération lyonnaise, a constitué un des temps forts de l'année.



RAPPEL GRENELLE ET SCOT : QUELS CHANGEMENTS ?

La loi Engagement National pour l'Environnement (ENE) du 12 juillet 2010 apporte des modifications dans le contenu et les orientations des Scot, notamment sur :

- L'amélioration des performances énergétiques,
- Les communications électroniques,
- La réduction des gaz à effet de serre,
- La production énergétique à partir de sources renouvelables,
- La préservation de la biodiversité,
- La préservation et la remise en bon état des continuités écologiques,
- Un approfondissement du volet « Urbanisme Commercial » à travers l'élaboration d'un document d'aménagement commercial intégré au document Scot.

Les Scot ont jusqu'au 1^{er} janvier 2016 pour répondre aux nouvelles exigences fixées par cette loi.

UNE RELECTURE DU SCOT 2010 POUR AMORCER SA GRENELLISATION

Une expertise juridique a conclu qu'une procédure de modification du Scot pouvait s'avérer suffisante pour acquérir le label de « Scot Grenelle » à horizon 2016. Le Sepal, accompagné de l'Agence d'Urbanisme et du cabinet d'études ADAGE Environnement, a alors engagé une relecture complète du document (rapport de présentation, PADD, DOG) et a amorcé le travail de réécriture sur les thématiques le nécessitant.

L'ÉLABORATION D'UN « LIVRE BLANC DU COMMERCE » EN AMONT DU FUTUR DOCUMENT D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

Dans le cadre de la Grenellisation du Scot, le Sepal doit élaborer avant janvier 2016 un document d'aménagement commercial (DAC), précisant les orientations actuelles inscrites dans le Scot en matière d'urbanisme commercial. Préalablement à la rédaction de ce DAC, une première étape a été franchie, par l'élaboration concertée d'un « Livre blanc du commerce », en dialogue avec les élus du Sepal, les trois intercommunalités membres, les partenaires consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon, Chambre de Métiers et d'Artisanat du Rhône) et les principales enseignes commerciales de l'agglomération. Ce document a été présenté et débattu lors d'un Conseil syndical dédié le 30 janvier 2014.

Il servira d'éclairage et de base pour l'écriture du Document d'Aménagement Commercial, et de la procédure de modification du Scot de l'agglomération lyonnaise.



UNE PREMIÈRE MISE À JOUR POUR UNE VINGTAINÉ D'INDICATEURS DE SUIVI DU SCOT

Trois ans après l'approbation du Scot et la définition d'une cinquantaine d'indicateurs de suivi, le Sepal, aidé par l'Agence d'Urbanisme, a actualisé une vingtaine d'indicateurs à partir de données disponibles récentes. Ils permettent d'apprécier, dans un temps relativement court, la trajectoire opérée par l'agglomération lyonnaise en matière de développement démographique, de construction de logements, d'accueil d'activités économiques ou encore de fréquentation des transports collectifs. Les premières analyses démontrent que les résultats obtenus correspondent aux orientations inscrites dans le Scot de l'agglomération lyonnaise.



LA MISE À JOUR DES INDICATEURS DE SUIVI, 3 ANS APRÈS L'APPROBATION DU SCOT

- **Entre 9 000 et 12 000** : c'est le nombre de logements construits par an entre 2010 et 2012. Pour rappel, le Scot fixe un objectif de construction de 150 000 logements à horizon 2030, soit 7 500 logements par an.
- **4 350 et 4 800** : c'est le nombre de logements sociaux financés en 2011 et 2012 sur le territoire du Scot. Pour rappel, le Scot fixe l'objectif de construire 50 à 60 000 logements sociaux à horizon 2030, soit 2 500 à 3 000 logements sociaux par an.
- **300 kg** : c'est le poids de déchets produits par chaque habitant du Sepal sur l'année 2012, contre 310 en 2010. Un objectif du Scot quasi atteint puisqu'il s'agissait de ramener les quantités d'ordures enfouies ou incinérées à moins de 300 kg par habitant et par an en 2017.
- **41 millions** : c'est le nombre de voyages supplémentaires sur les réseaux TCL et Département du Rhône entre 2010 et 2012. Cette importante évolution de la fréquentation des transports en commun s'inscrit dans l'objectif du Scot de rééquilibrer les parts modales au profit des transports en commun.

2014 Perspectives

Pour l'année 2014, le Sepal s'est fixé deux priorités :

- la finalisation de la « Grenellisation » du Scot tant au plan technique que politique, avec une validation par le Conseil syndical du Sepal en fin d'année, l'échéance d'approbation de la modification du Scot étant fixée à horizon fin 2015 ;
- la production d'un bilan à 3 ans de la mise en œuvre du Scot, à travers la mise à jour de l'ensemble des indicateurs de suivi du document, au regard des données actualisées disponibles au second semestre 2014.

PARTAGER ET RELAYER LE PROJET

L'association du Sepal à différentes échelles de projets

De l'élaboration des PLU aux schémas développés à une échelle plus large en passant par les projets d'infrastructures, le Sepal a été sollicité à de nombreuses occasions cette année par les partenaires de la mise en œuvre du Scot de l'agglomération lyonnaise.

Autant de moments qui ont permis de rappeler et de promouvoir les orientations inscrites dans le document.



RÉVISION DES PLU: DE L'ÉLABORATION AUX PREMIÈRES APPROBATIONS DE DOCUMENTS «SCOT COMPATIBLES»

Toutes les communes du Sepal sont engagées aujourd'hui dans la révision de leur PLU. Le Sepal est associé à ces procédures qui lui donnent la possibilité de faire valoir les orientations portées par le Scot dans le respect du principe de compatibilité.

Certaines communes ont franchi le cap de la phase « arrêt », voire de l'approbation de leur PLU. C'est le cas des communes de Pusignan, Saint-Symphorien d'Ozon, Sérézin-du-Rhône, Simandres, Ternay et Toussieu. La révision du PLU-H de la Communauté Urbaine de Lyon se poursuit. L'année 2013 a permis d'engager le débat sur le PADD du futur PLU-H et sur les orientations propres à chaque bassin de vie.



Véolia Campus - ZAC des Gaulnes à Meyzieu (69)

UN GUIDE THÉMATIQUE POUR LES SITES ET BÂTIMENTS D'ACTIVITÉS

À l'instar du guide « Scot/PLU, Mode d'emploi » paru en 2012, la sortie cette année du guide « Pour une qualité et gestion durables des sites et bâtiments d'activités », co-élaboré par le Sepal et le Grand Lyon, vise à préciser les orientations du Scot en matière d'aménagement des zones d'activités. Mais ce document répond aussi à un enjeu majeur : celui de faire des zones d'activités des vecteurs d'attractivité et d'image tout en respectant les exigences nouvelles en matière d'environnement.

Ce guide ne crée pas une norme supplémentaire mais rassemble et met à disposition des opérateurs les bonnes pratiques qui permettront de faire monter en qualité les zones d'activités de l'agglomération lyonnaise.



DES PARTENARIATS QUI SE POURSUIVENT SUR DE MULTIPLES CHANTIERS

Au-delà des révisions de PLU, le Sepal continue à être associé à l'élaboration de plusieurs documents, démarches et études portées par les partenaires, notamment :

- avec les services de l'État : modification de la Directive Territoriale d'Aménagement de l'aire métropolitaine lyonnaise sur le secteur de la Plaine Saint-Exupéry (cf. chapitre « Investir les territoires à enjeux »). Par ailleurs, le Sepal continue de participer aux travaux de la CDCEA ;
- avec la Région Rhône-Alpes et la DREAL Rhône-Alpes : finalisation du Schéma Régional de Cohérence Écologique ;
- avec le SYTRAL : participation à la définition de la méthodologie de la prochaine enquête ménages « déplacements » prévue fin 2014 ;
- avec VNF (Voies Navigables de France) : la mise à l'étude d'un Schéma portuaire métropolitain (cf. chapitre « Renforcer la coopération métropolitaine ») ;
- avec le Pôle Métropolitain (cf. chapitre « Renforcer la coopération métropolitaine »).

Enfin, sur les projets d'infrastructures, le Sepal a apporté sa contribution au débat organisé par la Commission Nationale du Débat Public sur « l'Anneau des Sciences ». Il a également formulé un avis défavorable au projet de liaison A89/A6 porté par les services de l'État et jugé par le Sepal incompatible avec le Scot et la DTA.

2014 Perspectives

Pour partager au mieux le projet du Scot de l'agglomération lyonnaise avec les nouvelles équipes municipales et communautaires, il est envisagé d'actualiser les supports de communication actuels et de proposer aux nouveaux élus un ensemble de présentations « sur mesure » du document.

Par ailleurs, le Sepal mettra à disposition des collectivités et de leurs bureaux d'études deux nouveaux documents supports qui viendront compléter les documents sur la mise en œuvre :

- un guide sur les liaisons vertes du Scot ;
- un document présentant les dynamiques à l'œuvre dans chacune des 21 polarités urbaines identifiées dans le Scot, élaboré avec l'appui de l'Agence d'urbanisme.

S'ajoutera à cela une mise à jour de la cartographie des corridors écologiques élaborée en 2008 par l'Agence d'urbanisme.



INVESTIR LES TERRITOIRES À ENJEUX

Focus sur la Plaine Saint-Exupéry

Sur les sept territoires de projet identifiés par le Scot, on constate aujourd'hui que cinq d'entre eux ont fait l'objet d'expertises approfondies (études, forums...) au cours des trois dernières années. En 2013, les projecteurs se sont portés principalement sur le territoire autour de l'aéroport Lyon-Saint-Exupéry, avec la poursuite des travaux lancés par l'État en 2012.



ASSURER UN HAUT NIVEAU DE COHÉRENCE AUX POLITIQUES PUBLIQUES D'AMÉNAGEMENT

Le Scot identifie sept territoires de projets qui concentrent des enjeux stratégiques pour son développement et nécessitent de conduire des études approfondies : l'espace autour de Lyon-Saint Exupéry, Centre Est, Givors, Vallée de la chimie, Porte Sud-Ouest, Porte Nord-Ouest et Berges de Saône. Au sein de ces territoires, quatre sites à enjeux dont le développement est soumis à des conditions particulières ont été déterminés : Lyon-Saint Exupéry, Portes du Dauphiné, Aéroport de Corbas, Hôpitaux Sud. Le Sepal apporte son expertise et son appui aux démarches d'études et de réflexion engagées par les collectivités sur ces secteurs à fort potentiel.

LES CONCLUSIONS DE LA « STRATÉGIE GUIDE » POUR LES TERRITOIRES AUTOUR DE SAINT-EXUPÉRY

Aux côtés du Grand Lyon et de la CCEL, le Sepal a été un contributeur important de la stratégie guide élaborée par l'État avec l'appui du cabinet Güller pour que celle-ci s'inscrive bien dans la vision du développement de ce territoire stratégique portée par l'agglomération lyonnaise.

LA MODIFICATION DE LA DTA SUR LE SECTEUR DE LA PLAINE SAINT-EXUPÉRY

De la même manière, le Sepal a suivi avec attention l'élaboration des différentes versions de la modification de la DTA afin de s'assurer de sa cohérence avec les orientations fixées par le Scot pour ce territoire : maîtrise du développement résidentiel, préservation de la plaine d'Heyrieux, développement mesuré des capacités d'accueil économique, localisation des équipements intermodaux.

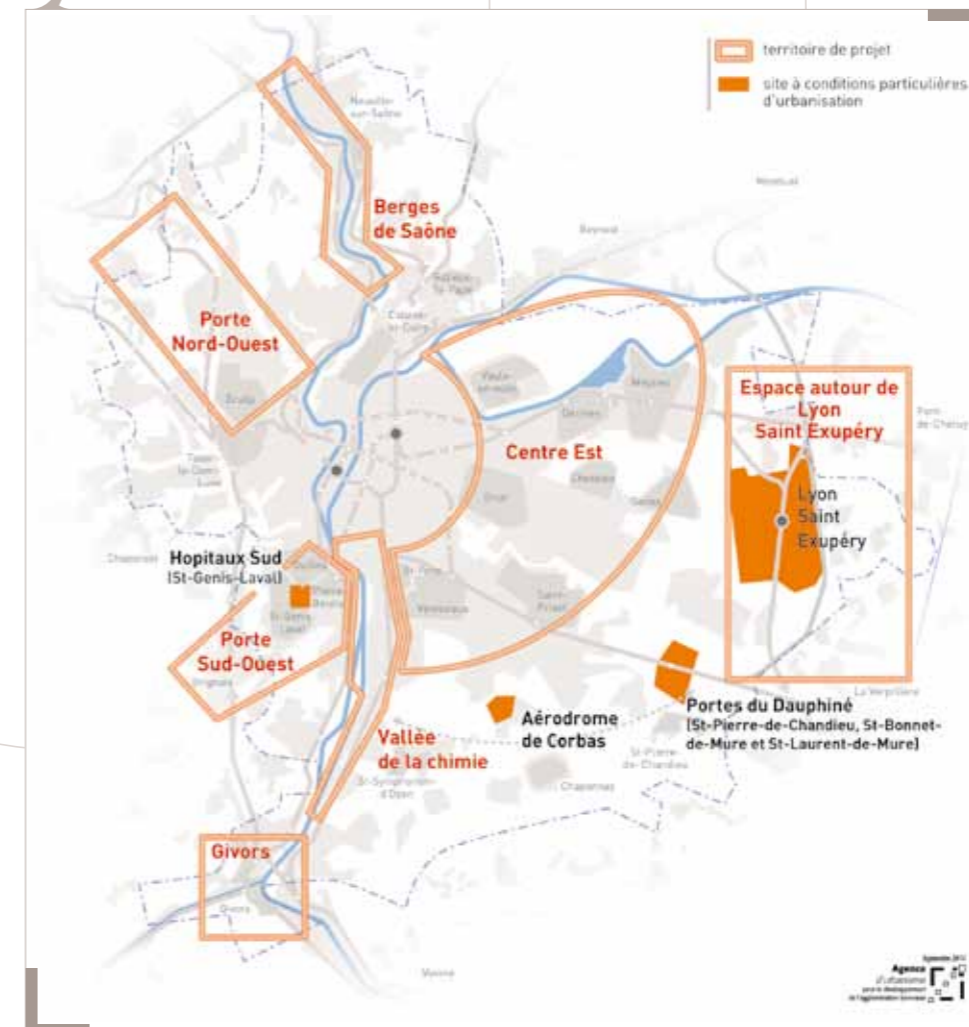
L'ASSOCIATION DU SEPAL À L'ÉLABORATION DU SCHEMA DE COMPOSITION GÉNÉRALE DE LA PLATEFORME SAINT-EXUPÉRY

L'État a reconnu dans la DTA la nécessité de disposer d'un plan d'aménagement d'ensemble de la plateforme aéroportuaire pour garantir la qualité de cette porte d'entrée internationale de l'agglomération. Pour cette raison, Aéroports de Lyon a engagé l'élaboration d'un Schéma de composition générale, auquel le Sepal est associé, pour garantir la cohérence des principes d'aménagement de cette plateforme avec les territoires voisins.

2014 Perspectives

Les travaux porteront principalement sur la finalisation des documents en cours d'élaboration sur le secteur de la Plaine Saint-Exupéry. Un avis du Sepal est à prévoir sur le schéma de composition générale de la plateforme aéroportuaire.

LES TERRITOIRES À ENJEUX



RENFORCER LA COOPÉRATION MÉTROPOLITAINE

Des liens à tisser avec le Pôle métropolitain, nouvel acteur de la scène métropolitaine

La création du Pôle métropolitain, devenu réalité en avril 2012 et concrètement installé aujourd'hui à Givors, ouvre de nouveaux chantiers collaboratifs entre les quatre agglomérations dans le domaine des transports, de l'économie, de l'enseignement supérieur et de la culture.

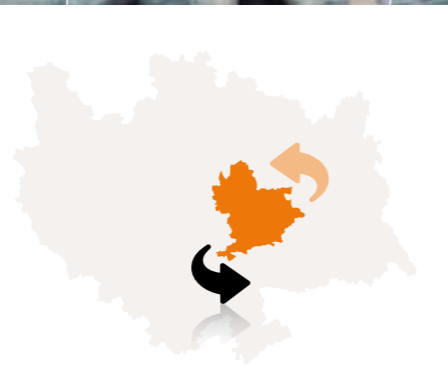
Les Scot concernés sont naturellement interpellés par ce nouvel acteur qui a inscrit l'aménagement du territoire et la planification au rang des coopérations à développer.

Par ailleurs, l'inter-Scot de l'aire métropolitaine lyonnaise poursuit les actions engagées, notamment dans le domaine de l'urbanisme commercial et se fixe un ambitieux programme de travail pour les deux années à venir. Y figurent notamment la nécessaire collaboration avec le pôle métropolitain et la recherche de convergence en ce qui concerne les démarches de « Grenellisation » des Scot de l'aire métropolitaine.

LA POURSUITE DU TRAVAIL ENGAGÉ AVEC LE PÔLE MÉTROPOLITAINE

Le Pôle Métropolitain a affiché sa volonté d'une mise en œuvre exemplaire des Scot sur son territoire et d'un rapprochement progressif des démarches de planification à cette échelle. À cette fin, le Sepal, ainsi que les Scot Sud Loire, des Rives du Rhône et du Nord Isère, et avec l'aide des deux agences d'urbanisme de Lyon et Saint-Étienne, ont poursuivi avec les élus du Pôle Métropolitain un travail d'acculturation visant à améliorer leur connaissance du fonctionnement de l'aire métropolitaine.

L'invitation des élus du Pôle métropolitain à la réunion des Présidents de l'inter-Scot en novembre 2013 à Saint-Martin-en-Haut a ainsi concrétisé la coopération qui s'est engagée entre les deux structures sur la base d'un principe de complémentarité.



DEUX NOUVEAUX SCHÉMAS MÉTROPOLITAINS DÉVELOPPÉS AVEC LA RUL ET VNF

Le Sepal a été associé dans le courant de l'année 2013 à deux grands chantiers :

■ les travaux de révision du Schéma logistique de la Région Urbaine de Lyon

Dans un contexte de pénurie croissante de sites logistiques en région lyonnaise et d'interrogations sur leur mutation, la RUL a lancé une importante réflexion partenariale visant à actualiser le précédent Schéma logistique RUL de 2005. Le Sepal a participé aux groupes de travail mis en place sur l'évolution des sites logistiques, sur la production de foncier et sur la logistique urbaine.

L'année 2014 devrait voir l'achèvement du processus de réflexion et la finalisation d'un nouveau Schéma logistique.

■ l'élaboration d'un schéma portuaire métropolitain

Le Schéma portuaire du bassin Saône Rhône de 2009 avait pointé la nécessité de définir une stratégie concertée de développement portuaire dans le territoire d'influence de la métropole lyonnaise. L'État et son établissement public VNF ainsi que la CNR, la Région Rhône-Alpes et les Scot concernés se sont unis pour lancer une réflexion stratégique de « schéma portuaire » : il s'agit d'optimiser le réseau portuaire de Villefranche-sur-Saône à Salaise-sur-Sanne/Sablons et d'améliorer l'offre portuaire actuelle dans une perspective de report modal vers le fluvial.

Très associés aux travaux, les Scot de l'agglomération lyonnaise, du Beaujolais, du Val de Saône et des Rives du Rhône sont aussi financeurs de l'étude « schéma portuaire métropolitain ». L'année 2013 a été marquée par l'organisation de nombreux ateliers thématiques et territoriaux et la production d'une première synthèse.

Cette étude se poursuit en 2014 avec la formalisation du schéma portuaire qui devrait comporter une double approche, par filières d'activité et par ports.



Le marché de gros Lyon-Corbas



Le port Édouard-Herriot

LES AVANCÉES DE LA DÉMARCHE INTER-SCOT

L'actualisation du chapitre commun métropolitain

L'élargissement de l'inter-Scot au Scot des Monts du Lyonnais et de Loire Centre ainsi que la nécessité d'intégrer à ce document de référence des thématiques nouvelles (habitat, urbanisme commercial) ont conduit l'inter-Scot à engager l'actualisation du chapitre commun rédigé en 2006. La nouvelle version du document a été validée et signée par l'ensemble des présidents des treize Scot en novembre 2013 lors de leur réunion annuelle.

La mise en cohérence des Scot

À l'incitation du Pôle métropolitain, l'inter-Scot a ouvert en 2013 le chantier de la mise en cohérence - graphique et sémantique - des Scot. Il ne s'agit pas de les homogénéiser, mais de produire des cartographies lisibles à l'échelle métropolitaine, afin de faciliter le dialogue entre territoires par l'adoption d'un langage commun.

Les premières avancées réalisées par les Agences d'urbanisme de Lyon et Saint-Étienne en 2013 devraient déboucher en 2014 sur la production d'un cahier de recommandations à mettre en œuvre par les différents Scot dans leurs propres documents.

Un processus d'observation commerciale à l'échelle métropolitaine

Pour mieux comprendre le fonctionnement commercial de l'aire métropolitaine lyonnaise, l'inter-Scot a sollicité les Chambres de commerce et d'industrie via la Chambre régionale Rhône-Alpes afin de mettre en place un processus d'observation commerciale à cette échelle. Une telle démarche, formalisée par une convention passée entre l'inter-Scot, la CCIR et l'Agence d'urbanisme de Lyon, peut être qualifiée d'expérimentale dans la mesure où c'est la première fois en France qu'un tel exercice est lancé sur un grand territoire.

L'année 2013 a vu la livraison d'une première production avec notamment un bilan des autorisations commerciales délivrées à l'échelle métropolitaine de 2009 à 2012, et une analyse fine des aires d'influence commerciale via les flux d'achats.

Il s'agira en 2014 de pérenniser cette observation de telle sorte qu'elle permette l'engagement effectif d'un travail d'articulation des stratégies commerciales entre les différents territoires.

2014 Perspectives

Le Sepal continuera à s'investir en 2014 à l'échelle métropolitaine :

- dans la poursuite des échanges avec le Pôle métropolitain, notamment pour ce qui concerne les travaux d'harmonisation des 4 Scot centraux correspondant au périmètre du Pôle Agglomération Lyonnaise, Sud Loire, Rives du Rhône et Nord Isère ;
- en poursuivant son investissement dans la démarche inter-Scot ;
- en réactivant des relations Scot à Scot eu égard au renouvellement des exécutifs, avec un intérêt particulier pour les problématiques communes en matière d'urbanisme commercial.



sepal

syndicat mixte d'études
et de programmation de l'agglomération lyonnaise

Immeuble Porte Sud
4 rue des Cuirassiers - 69003 Lyon
Tél. 04 26 99 34 02 - Fax 04 26 99 34 07
www.scot-agglolyon.fr